VOLUME 30. — N° 95. MERCREDI 27 NOVEMBRE 1861.

JOURNAL GÉNÉRAL
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le JOURNAL GÉNÉRAL, *qui paraît deux fois par semaine, le Mercredi et le Samedi*, est divisé en deux parties. — La *Partie officielle* fait connaître, avant tous les autres journaux, les mutations opérées dans le personnel, ainsi que les lois, décrets, arrêtés, circulaires et instructions concernant l'instruction publique et les cultes. — La *Partie non officielle* est consacrée à l'analyse des cours publics et des travaux des Académies, à des articles de critique littéraire et de bibliographie, aux nouvelles qui intéressent le culte ou l'enseignement; elle renferme de nombreux documents sur l'état de l'instruction publique dans les pays étrangers. — Pour tout ce qui concerne la partie littéraire du *Journal général*, s'adresser à M. CH. LOUANDRE, rédacteur en chef. — Les demandes d'abonnement et les réclamations doivent être envoyées franches de port aux bureaux du Journal, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.
Prix de l'abonnement : trois mois, 9 francs; 6 mois, 16 francs; un an, 30 francs. — Prix des insertions : 80 centimes la ligne.

SOMMAIRE.

RAPPORT à l'Empereur sur les travaux de la commission de la topographie des Gaules. — DISTRIBUTION des récompenses aux Sociétés savantes. Discours du Ministre — 2e, 3e et 4e séances de lecture des sections du Comité.

PARTIE OFFICIELLE.

Second rapport à Sa Majesté l'Empereur sur les travaux de la commission de la topographie des Gaules.

Sire,

Depuis le dernier rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Majesté sur les travaux relatifs à la carte des Gaules, la commission instituée par vos ordres a poursuivi avec la même ardeur, la même assiduité, le cours de ses recherches. Elle était déjà, lors de mon précédent rapport, en possession de la majeure partie des éléments nécessaires pour dresser la carte des Gaules au temps de la conquête de César. Plusieurs points importants restaient cependant encore à examiner. Tous les renseignements relatifs aux monuments dits celtiques, aux tumulus, à la découverte de monnaies, d'armes et d'objets gaulois, n'avaient point été recueillis, et par conséquent n'avaient pu être contrôlés. La commission a complété, autant qu'elle a pu, son répertoire d'indications. Elle a porté sur la carte tous les renseignements qui lui ont paru exacts et précis, réservant pour le texte explicatif qu'elle prépare les détails archéologiques ou topographiques qui n'étaient pas susceptibles d'être clairement notés par un signe, détails dont la multiplicité eût d'ailleurs surchargé la planche. Les indications nécessaires à l'intelligence de la topographie des Gaules sont, en effet, bien plus nombreuses qu'on ne l'aurait supposé d'abord; et, pour leur donner à toutes une place, il eût été nécessaire d'adopter une échelle démesurée. La commission a pensé qu'il suffisait de marquer nettement les groupes principaux et les monuments les plus remarquables.

Parmi les questions se rattachant aux campagnes de César, qui réclamaient une nouvelle étude et une discussion plus approfondie, je signalerai :

1° La nature et l'emplacement du retranchement que César avait fait élever le long du Rhône, non loin de Genève, et qui est mentionné au premier livre des *Commentaires*. — Ce problème avait été déjà poursuivi par des archéologues français et suisses, mais aucune solution ne s'offrait avec un caractère suffisant de vraisemblance. Un premier voyage entrepris dans la contrée où doit être incontestablement recherché l'emplacement de l'ouvrage romain avait laissé quelques doutes au président de la commission. Des circonstances indépendantes de sa volonté ne lui avaient point permis, en effet, d'explorer suffisamment le terrain. Depuis lors, un autre membre de la commission, M. Alexandre Bertrand, a reconnu, sur l'invitation de M. de Saulcy, les divers points où l'on pouvait placer le retranchement de César, après avoir préalablement consulté M. le général Dufour, si compétent en cette matière. Ses observations se sont trouvées d'accord avec celles de M. de Saulcy, et la commission croit avoir réussi à fixer de la manière la plus probable l'emplacement qu'il s'agissait de déterminer. Des fouilles ou quelque révélation imprévue pourront seules résoudre cette intéressante question. — D'ailleurs, M. Bertrand a profité de cette exploration pour se mettre en relation avec les principaux archéologues de la Suisse. Ce pays faisait partie de l'ancienne Gaule, et, grâce aux obligeantes et très-précieuses communications que la commission a reçues, particulièrement de MM. Keller de Zurich, Troyon et Blanchet de Lausanne, H. Fazy de Genève, l'*Helvétie* pourra figurer sur la carte avec la même richesse d'indications que Votre Majesté remarquera dans d'autres régions.

2° Le champ de bataille où César défit les Helvètes. — De nombreux tumulus avaient été signalés sur les hauteurs qui dominent la plaine de Cussy-la-Colonne (Côte-d'Or), notamment sur les *Chaumes d'Auvenay*. C'est là que l'étude des *Commentaires* avait amené la commission à placer l'action mémorable qui ouvre pour ainsi dire les campagnes de César dans les Gaules. Persuadé que des fouilles pratiquées en cet endroit fourniraient des résultats intéressants, M. de Saulcy a fait effondrer, l'automne dernier, vingt tumulus environ; son attente n'a point été trompée. Les travaux dirigés par le président de la commission ont mis au jour des objets d'un caractère tout particulier et bien propres à confirmer ses premières appréciations. Ces objets sont, en effet, identiques aux produits de l'industrie helvétienne retirés des lacs de la Suisse, et dont on n'avait pas encore trouvé d'analogues en France. Les tumulus d'Auvenay recouvrent donc, selon toute vraisemblance, les restes d'une tribu helvétienne, et la commission se croit plus autorisée que jamais à placer dans les environs de cette localité le champ de bataille où la nation émigrante fut vaincue par César.

3° L'emplacement de la bataille livrée par le grand capitaine aux Nerviens. (*Commentaires*, liv. II, ch. XVI.) — César nous apprend que cette action a eu pour théâtre les bords de la Sambre; mais le lieu précis où elle s'est passée demeurait controversé. La commission ayant décidé que la question serait étudiée sur le terrain par deux de ses membres, M. le général Creuly et M. Alexandre Bertrand ont suivi en barque et exploré le cours de la Sambre dans toute l'étendue du pays indiqué par le texte. Il résulte de leur rapport que les hauteurs d'Hautmont répondent seules aux particularités consignées dans les *Commentaires*. Frappée des raisons qu'ils ont fait valoir, la commission a placé à Hautmont le lieu de la bataille.

4° La position de l'*oppidum Aduatucorum* et celle du camp appelé *Aduatuca*, où périrent Sabinus et A. Cotta, où fut ensuite assiégé Q. Cicéron, demeuraient également indécises. On inclinait généra-

lement à placer à Namur l'*Oppidum Aduatucorum*, et à Tongres *Aduatuca*. Les deux mêmes membres de la commission qui s'étaient chargés de la détermination du lieu de la bataille contre les Nerviens ont entrepris l'étude de cette question, et ils ont en conséquence poursuivi leur exploration jusqu'en Belgique. La commission a écouté avec intérêt l'exposé de leurs investigations, et discuté les motifs dont s'étaye l'opinion par eux adoptée. Il résulte de cette enquête que, malgré la présence de monnaies des Aduatuques trouvées à Namur, et bien qu'il y ait certaines ressemblances entre les hauteurs de Namur et le site décrit par César, il est impossible d'accepter l'identification de Namur avec l'*Oppidum Aduatucorum*, sans refuser à la description de César cette précision qu'on lui reconnaît partout ailleurs. Il existe au contraire près de Huy, sur la Meuse, une éminence, le mont *Phalize*, environnée de tous côtés par des escarpements et rattachée seulement à la plaine par un isthme, qui répond de tout point aux données des *Commentaires* (livre II, chap. XXIX). C'est là que la commission a cru devoir placer l'*Oppidum Aduatucorum*; la parfaite conformité topographique lui ayant paru un motif plus déterminant que les raisons alléguées par les partisans de Namur. Quant à *Aduatuca*, bien qu'il soit difficile de retrouver dans la large plaine où s'élève Tongres les collines et les vallées dont parle César, en termes fort généraux et fort vagues, il est vrai, on ne saurait se refuser à reconnaître que toutes les vraisemblances militent en faveur de cette ville. Tongres seul, en effet, est situé de façon à permettre de concilier les diverses assertions des *Commentaires* relatives à la position d'*Aduatuca* par rapport au territoire des populations environnantes, tandis que, pour toutes les autres localités qui avaient été proposées, ces assertions deviendraient contradictoires. La commission s'est, en conséquence, arrêtée à cette solution, qui se concilie le mieux avec le texte.

Une particularité signalée par MM. Creuly et Bertrand a paru digne d'être notée. Dans ce même pays qu'habitaient jadis les Nerviens, on retrouve encore aujourd'hui les haies à rameaux greffés par approche dont ce peuple, au dire de César, usait comme moyen de défense contre la cavalerie. *Teneris arboribus incisis atque inflexis crebrisque in latitudinem ramis enatis et rubis sentibusque interjectis.* (*Commentaires*, liv. II, ch. XVII.)

5° L'emplacement du camp de Galba et le lieu du combat que ce général romain eut à soutenir contre les populations riveraines du Léman et du Rhône n'avaient point été suffisamment étudiés jusqu'ici. M. de Saulcy s'est rendu dans le Valais avec l'intention d'explorer le pays où ce fait d'armes s'est passé. Guidé par les indications que lui fournissaient de nombreuses inscriptions latines, il croit avoir réussi à fixer d'une manière très-vraisemblable le théâtre du combat en un point des environs de Martigny.

6° La position de l'Alésia de César. — Votre Majesté apprécie mieux que personne l'importance d'une question qu'elle a voulu étudier par elle-même, et qui préoccupait depuis quelques années tous les érudits. C'est grâce à votre munificence, Sire, qu'il a été permis à la commission de poursuivre à Alise-Sainte-Reine les fouilles qui ont mis hors de doute l'identité de ce bourg avec l'*oppidum* des Mandubiens. Déjà les explorations de MM. le général Creuly, le colonel de Coynart et Alexandre Bertrand avaient convaincu la commission qu'il était impossible d'appliquer à la topographie d'Alaise la description donnée au liv. VII des *Commentaires*. La commission, sur ce point a été unanime. Les principes les plus élémentaires de la stratégie et de la défense des places s'opposent, à ses yeux, en dépit des antiquités gauloises qu'on y découvre, à ce qu'on puisse confondre Alaise avec l'*oppidum* des Mandubiens. Alise-Sainte-Reine, au contraire, lui a paru satisfaire d'une manière vraiment remarquable à toutes les données topographiques que César nous a transmises. Les fouilles dirigées par MM. de Saulcy, Creuly et Bertrand, et que Votre Majesté a voulu elle-même visiter, apportent d'ailleurs à chaque instant de nouvelles preuves en faveur de l'identité d'Alise-Sainte-Reine avec Alésia. Tout semble témoigner ici de l'existence d'un siége important. La présence de doubles fossés de contrevallation et de circonvallation, aux distances marquées par les *Commentaires*, deux épées gauloises, dix-sept pointes de javelot, deux haches en bronze, une magnifique épée de légionnaire romain, encore dans son fourreau, trouvée au fond de l'une des tranchées; sept pointes hameçonnées en fer, répondant parfaitement aux *hami ferrei* du texte; enfin un nombre considérable d'antiquités gauloises et gallo-romaines d'un caractère spécial assurent à Alise-Sainte-Reine l'honneur d'avoir été le dernier boulevard de l'indépendance gauloise.

7° La position d'Uxellodunum. — Les *Commentaires* nous apprennent que cette ville était située sur le territoire des Cadurques, c'est-à-dire dans la province qui reçut plus tard le nom de Quercy, altération du nom même de Cadurques. Trois localités prétendaient, en s'appuyant sur des titres divers et vraisemblables, continuer l'antique Uxellodunum : Capdenac, Puy-d'Ussolu et Luzech. Les deux premières avaient surtout attiré l'attention des antiquaires, et beaucoup d'érudition avait été dépensée pour défendre les droits de l'une ou de l'autre de ces villes à l'héritage de l'*oppidum* gaulois. Luzech, au contraire, à peine signalée par Danville, ne rencontrait aucun avocat compétent. C'est cependant à Luzech que la commission a cru devoir placer Uxellodunum. Après une étude attentive des localités successivement proposées et une exploration complète de l'ancien Quercy, MM. le général Creuly et Alfred Jacobs, délégués de la commission, ont constaté que Luzech seul, ou pour mieux dire la hauteur voisine de cette ville, reproduisait cette situation toute particulière signalée dans les *Commentaires*, une sorte de presqu'île formée par les sinuosités d'un cours d'eau et jointe à la plaine par un isthme de 300 pieds environ. Le nom même de Luzech, suivi dans les diverses transformations qu'il a subies, laisse reconnaître une altération du nom d'Uxellodunum. D'un autre côté, la critique des monuments paléographiques dont on s'appuyait pour identifier Capdenac ou Puy-d'Ussolu à l'*oppidum* cadurque démontre le défaut d'authenticité de ces revendications ou leur peu de valeur géographique. M. le général Creuly et Alfred Jacobs, en discutant l'ensemble du récit de César, ont montré avec quelle conformité il s'adapte aux environs de Luzech, tandis qu'il est inapplicable au Puy-d'Ussolu et à Capdenac. La commission, pleinement convaincue, a, en conséquence, fixé à Luzech l'emplacement d'Uxellodunum.

Ces questions résolues avec toute la rigueur qu'il est possible d'apporter en de pareils problèmes, la commission s'est occupée, Sire, de compléter le tracé des campagnes de César, et de mettre ainsi la dernière main à la carte des Gaules au temps du grand capitaine. C'est cette carte que j'ai l'honneur de placer sous les yeux de Votre Majesté, avec la confiance que jamais carte ancienne n'a été plus sévèrement discutée ni élaborée avec un soin plus minutieux, ni, dois-je ajouter, mieux exécutée, grâce au talent de M. Erhard Schieble.

Pour arriver à une clarté parfaite, cinq pierres ont été successivements gravées, et leur emploi simultané a permis d'indiquer, à l'aide d'une teinte différente, la planimétrie et les rivières, les montagnes, le tracé des campagnes de César et les noms des localités antiques, les noms des localités modernes, les forêts. Le tirage de la carte, dans de semblables conditions, et la nécessité d'un accord parfait dans le raccord des pierres exigeaient les soins les plus minutieux. La commission a, très-heureusement pour elle, trouvé dans l'Imprimerie impériale le concours le plus empressé.

En même temps que la commission achevait ce grand travail, elle continuait à rassembler les éléments de la seconde carte, destinée à représenter la Gaule au commencement du règne de Dioclétien, et qui doit reproduire le tracé des voies romaines d'après les itinéraires anciens. La difficulté de préciser l'âge de la plupart des antiquités gallo-romaines ne permettait pas à la commission de faire figurer sur ce document les lieux où ont été signalés des monuments, des découvertes de médailles, d'armes et d'objets de travail romain. Elle a dû réserver l'ensemble de ces indications pour la troisième carte, et ne porter sur la seconde que les noms de peuples et de villes dont l'existence était certaine à l'époque de Dioclétien, ainsi que les directions des voies et les stations par lesquelles elles passent. Mais l'établissement de ces voies, l'accord à chercher entre les chiffres fournis par des documents trop souvent altérés, et les distances réelles mesurées sur le terrain, la nécessité de recourir aux archéologues et aux agents voyers de nos départements, pour obtenir l'indication des traces de chaussées antiques encore subsistantes : en un mot, cet ensemble de constatations, de recherches et de rapprochements, qui constitue toute critique sérieuse, ont exigé et exigeront encore un grand nombre de séances. Chaque voie marquée sur la carte de Peutinger, mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin ou dans quelque autre des itinéraires anciens moins étendus que nous possédons, a été étudiée, tronçon par tronçon, et discutée dans le plus grand détail. Aidée des indications envoyées par ses correspondants, des excellentes cartes que le dépôt de la guerre a mises à sa disposition, des minutes de ces cartes sur une plus grande échelle, dont l'un des membres de la commission, M. le général Blondel, a bien voulu autoriser la communication, la commission a pu fixer déjà d'une manière satisfaisante la direction et les stations des trente-cinq voies suivantes : 1° voie de Reims à Noyon; 2° voie de Noyon à Amiens; 3° voie d'Amiens à Boulogne; 4° voie d'Amiens à Cassel; 5° voie de Reims à Saint-Quentin; 6° voie de Reims à Naix; 7° voie de Reims à Metz; 8° voie de Reims à Trèves; 9° voie de Reims à Cologne; 10° voie de Reims à Châlons-sur-Marne; 11° voie de Lyon à Châlon-sur-Saône; 12° voie de Châlon-sur-Saône à Auxerre; 13° voie d'Auxerre à Saint-Florentin; 14° voie de Saint-Florentin à Châlons-sur-Marne; 15° voie d'Auxerre à Orléans par Sens; 16° voie de Sens à Harfleur, avec embranchement sur Saint-Valery-en-Caux, Brionne, Lisieux et Beauvais; 17° voie de Beauvais à Amiens par Cormeille; 18° voie de Rouen à Paris par Caudebec-lez-Elbeuf, avec embranchement sur Chartres par Evreux et Dreux; 19° voie de Sens à Troyes; 20° voie de Troyes à Beauvais par Pont-sur-Seine, Chailly, Meaux et Senlis; 21° voie de Senlis à Soissons; 22° voie de Poitiers à Nantes; 23° voie de Poitiers à Saintes; 24° voie de Saintes à Bordeaux par Blaye;

25° voie de Saintes à Périgueux ; 26° voie de Limoges à Aunay ; 27° voie de Langres à Châlon-sur-Saône par Thil-le-Châtel ; 28° voie de Langres à Besançon par Seveux ; 29° voie de Langres à Toul par Soulosse ; 30° voie de Bourges à Tours par Gièvre et Tesée ; 31° voie de Bourges à Autun par Decise ; 32° voie de Tours au Mans ; 33° voie du Mans à Vieux près Caen ; 34° voie du Mans à Dreux par Chartres ; 35° voies Aurélienne et Domitienne du Var aux Pyrénées. Toutes les autres voies sont à l'étude, et quelques-unes d'entre elles sont déjà presque entièrement terminées.

C'est seulement après l'achèvement de ce tracé que Votre Majesté pourra juger des relations existantes entre la direction des voies romaines et les routes suivies par César. Il eût été prématuré d'indiquer dans la première carte certaines voies dont quelques-unes peuvent, sans doute, remonter à l'époque de la conquête, mais qui, pour la plupart, sont incontestablement postérieures.

Les procès-verbaux des délibérations de la commission, rédigés avec une méthode et une clarté remarquables par l'un de ses secrétaires, M. Alexandre Bertrand, seront un des éléments les plus importants du texte qui doit être joint aux deux premières cartes. Ils justifieront les résolutions de la commission, et détermineront les points parfaitement établis aujourd'hui et ceux sur lesquels il peut encore subsister quelque doute.

La seconde carte ne comprendra que les voies mentionnées dans les itinéraires. La commission a pensé qu'il convenait de réserver pour la troisième carte, représentant la Gaule en 401, les voies secondaires, à l'exécution desquelles il est impossible d'assigner une date précise, puisque les auteurs et géographes anciens n'en parlent pas. En 401, au contraire, ces voies étaient nécessairement achevées.

L'indication de ces voies secondaires, la multiplicité des noms et des signes, dont le nombre s'accroît d'un siècle à l'autre, eussent engendré une véritable confusion, si l'on avait conservé pour la troisième carte l'échelle des deux précédentes. La commission, adoptant en conséquence de plus grandes dimensions, a choisi le 800,000e, c'est-à-dire une échelle double de celle de la première carte ; elle a décidé, en outre, que cette troisième carte se diviserait en quatre feuilles, dont le travail déjà commencé peut se poursuivre séparément. Le dessin de l'une de ces quatre feuilles est achevé, et on livrera dans peu à la gravure le figuré du terrain. Des exemplaires de cette grande carte muette seront adressés aux correspondants de la commission et aux principales Sociétés savantes. Les archéologues des départements et de l'étranger pourront y consigner toutes les indications que leurs études spéciales les mettent à même de déterminer. La commision, munie de ces précieux documents, aura à sa disposition un ensemble considérable d'informations qui se contrôleront mutuellement ; elle procédera alors à une révision générale, en vue de l'établissement de la carte définitive. Dès à présent, les dissertations et les notes qui lui sont journellement adressées, en enrichissant son répertoire, autorisent des discussions plus complètes et plus approfondies. Classés et étiquetés avec soin, ces documents ne sont jamais consultés sans fruit, et les aptitudes variées des membres de la commission assurent aux opérations de contrôle toutes les garanties désirables. Depuis le dernier rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser, Sire, j'ai, sur l'invitation de Votre Majesté, adjoint à la commission M. Léon Renier, dont les connaissances spéciales en épigraphie peuvent fournir à ses délibérations de précieuses lumières ; M. Viollet-Le-Duc, si justement écouté pour tout ce qui touche aux monuments de l'antiquité et du moyen âge, et que son talent comme architecte rend éminemment propre à élucider une foule de questions archéologiques ; M. Anatole de Barthélemy, habile numismate, qui s'est particulièrement occupé des monnaies gauloises, une des sources les plus riches d'indication pour la géographie de la Gaule. Chacun enfin apporte sa part à l'œuvre commune, Tandis que M. Alfred Jacobs prépare par ses études les matériaux de la carte mérovingienne, M. Alfred Maury rassemble les éléments d'une partie du texte explicatif des deux premières cartes, dont les autres sections ont été réparties entre les membres les plus actifs de la commission. Mais parmi les membres qui ont apporté aux séances le plus utile concours, je dois particulièrement signaler à Votre Majesté M. le général Creuly. La commission est heureuse de déclarer qu'elle doit à sa rare sagacité, à sa profonde érudition militaire, la solution d'un grand nombre de difficultés. La commission espère, Sire, pouvoir, dans quelques mois, placer cette seconde carte sous les yeux de Votre Majesté.

La publication de la troisième carte se fera nécessairement attendre davantage. La méthode indiquée plus haut pour recueillir et centraliser les indications envoyées par les correspondants, le grand nombre de ces documents, facilitent sans doute la tâche de la commission, sans la rendre moins laborieuse. L'impulsion imprimée par les ordres de Votre Majesté aux travaux de statistique archéologique et historique des comités institués près de mon département fait d'ailleurs affluer chaque jour dans nos archives des Mémoires dont la commission doit prendre connaissance. Il serait regrettable que la carte parût avant que ces nouveaux travaux eussent été consultés. — Un premier projet de la troisième carte pourra, toutefois, être soumis à Votre Majesté, dans le courant de l'année prochaine.

J'ose espérer, Sire, que Votre Majesté voudra bien donner son approbation aux travaux dont je viens d'avoir l'honneur de lui soumettre le résumé, et qu'Elle daignera reconnaître que la commission n'a pas cessé de se montrer digne de la mission laborieuse confiée à son intelligence et à son dévouement.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté

Le très-humble, très-obéissant

et très-fidèle serviteur.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

ROULAND.

PARTIE NON OFFICIELLE.

La solennité qui a eu lieu lundi à la Sorbonne, et les réunions qui l'ont précédée, marqueront comme une date mémorable dans l'histoire de la science et de l'érudition françaises. A toutes les époques, nous n'avons pas besoin de le rappeler, les choses de l'intelligence ont compté chez nous au premier rang des grands intérêts publics ; elles ont été encouragées sous les régimes les plus divers, et cependant jamais, jusqu'à ce jour, aucun gouvernement, aucun ministre, n'avait eu l'heureuse et féconde pensée de convoquer au sein de la capitale ces états généraux de l'étude et du savoir, où la France entière s'est fait représenter, et où se sont manifestées avec tant d'éclat les aptitudes si diverses du génie national.

C'était, certes, une grande et belle nouveauté que ces assemblées où sont venus se mêler, avec une bienveillance mutuelle, tant d'hommes distingués, heureux de se connaître, de se donner les uns aux autres la mesure de leurs travaux, et de témoigner, par leur présence, leur sympathique empressement au Ministre qui, le premier, les avait réunis. Depuis longtemps déjà ils connaissaient et appréciaient la pensée de l'éminent homme d'Etat entre les mains duquel l'Empereur a remis les intérêts des sciences et des lettres ; ils savaient qu'en reconstituant les Comités historiques, il avait eu pour but d'en faire un centre commun qui rallie, en leur laissant une entière indépendance, les Sociétés savantes de l'Empire ; d'encourager les travaux qu'inspire dans la vie calme et sérieuse de la province l'amour désintéressé de l'étude, et d'assurer à ces travaux, par une revue spéciale, la publicité qui leur manquait. C'est à leur zèle, à leur savoir, que le Ministre s'est adressé pour mener à bonne fin ces œuvres de reconstruction historique qu'on appelle la *Carte de la Gaule au cinquième siècle*, le *Dictionnaire historique de l'ancienne France*, le *Répertoire archéologique de la France*, œuvres capitales qui seront l'honneur de l'érudition contemporaine, et qui, tout en se plaçant à côté des monuments que nous ont légués les dix-septième et dix-huitième siècles, présenteront ce caractère entièrement nouveau, qu'elles auront été l'œuvre collective du pays.

Les lectures faites dans les trois sections du Comité, les 21, 22, 23 novembre, et prorogées le 24 pour la section des sciences, ont montré avec quelle ardeur, avec quelle initiative et quelle pénétration les hommes studieux de nos départements savent aborder les problèmes les plus difficiles de l'histoire, de l'archéologie, des sciences physiques et naturelles. L'assemblée dans laquelle ont été distribuées les récompenses vient de montrer à son tour, par son entraînement et la vivacité de son adhésion, qu'elle avait compris toute la portée des mesures adoptées par le Gouvernement impérial ; et lorsqu'elle saluait de ses applaudissements le Ministre dont le nom restera attaché désormais à tant de créations fécondes, il était facile de voir que non-seulement elle était profondément émue par ses paroles, mais encore qu'en se regardant à juste titre comme une délégation de la France, elle avait à cœur d'acquitter envers lui la dette de la reconnaissance publique.

Les délégués des Sociétés savantes des départements et les membres du Comité des travaux historiques institué près le ministère de l'instruction publique, s'étaient réunis de bonne heure dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres. Dès neuf heures du matin, le public avait été admis dans les tribunes. A onze heures, le Ministre a fait son entrée dans la salle, accompagné de MM. de Royer, premier vice-président du Sénat ; Dumas, sénateur ; Amédée Thierry, président de la section d'histoire, sénateur ; Léon Renier, président de la section d'archéologie, membre de l'Institut ; Le Verrier, président de la section des sciences, sénateur ; Nicias Gaillard, président de chambre à la cour de cassation ; Milne-Edwards, membre de l'Institut, vice-président de la section des sciences du Comité ;